



SESSION 2021 / 2022

## DOSSIER D'INSCRIPTION

**FORMATION  
B.N.S.S.A  
BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ  
ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE**



Ce dossier comprend :

- ❖ LA FICHE DE PRÉSENTATION DE LA FORMATION
- ❖ LE PROGRAMME
- ❖ LE DOSSIER D'INSCRIPTION
- ❖ LES DOCUMENTS À FOURNIR,
- ❖ LES CONDITIONS GÉNÉRALES

**CFA DES MÉTIERS DU SPORT, CAPA SPORTS  
EST SOUS AGRÉMENT D'AMS 06 POUR LES FORMATIONS SECOURS ET BNSSA**

## FORMATION AUX MÉTIERS AQUATIQUES

### FORMATION BREVET NATIONAL SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

**Public :**

Tout public

**Objectifs :**

Acquisition des gestes de sauvetage spécifiques au milieu aquatique  
Comprendre la réglementation du milieu aquatique

**Prérequis à l'Entrée en Formation :**

A partir de 17 ans pour la formation  
A partir de 18 ans pour pouvoir exercer  
Être reconnu apte médicalement

**DATES & DURÉE FORMATION : 63 Heures**

Du 30 Novembre 2021 au 2 Février 2022

**DATE D'EXAMEN :**

2 Février 2022

**LIEU DE FORMATION :** AURON et ISOLA VILLAGE (06)

**COÛT PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION :** 756€

(Financement possible selon votre situation)

**Le coût Pédagogique ne comprend pas :**

- ▶ Les Frais d'inscriptions de 45€
- ▶ Le matériel personnel nécessaire (lunette, maillot de bain etc.)
- ▶ Les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement

**VALIDATION : Évaluation continue formative puis évaluation certificative par QCM et épreuves pratiques.**

Entrée en Formation - PSE1 – Parcours 100 mètres – Parcours sur 200 mètres en PMT (Palmes – Masque – Tuba) – 50 mètres remorquage du mannequin avec les palmes – Le sauvetage aquatique – le QCM théorique. Conformés au RIC et RIF de la FNMNS. Certificat valide 5 ans.

**ENCADREMENT :** Moniteurs de Secourisme - Formateurs spécialisés PSE1 – PSE2 – Moniteurs B.N.S.S.A  
Exposés participatifs, questionnement, approche par compétences. Conformés au RIC et RIF de la FNMNS.

**AUTONOMIE :** Un programme détaillé d'entraînement vous sera délivré par notre prestataire et vous permettra de vous préparer et de progresser avant de présenter vos examens. En plus de votre formation (31H), vous devrez réaliser l'ensemble des entraînements piscine en autonomie pour prétendre passer les examens du BNSSA.

## PROGRAMME

### ➤ PRÉPARATION & ENTRÉE EN FORMATION

Avoir un bon niveau de nage  
Répondre aux critères de motivation et de personnalité nécessaires au suivi du Cours de formation  
Entretiens individuels

### ➤ SECOURISME ADAPTÉ AU MILIEU AQUATIQUES

PSE1  
Connaissances anatomiques et physiologiques  
Accidents dus à la noyade, à l'environnement  
Médicalisation des secours sur plages  
Attitude de surveillance, actions de préventions  
L'environnement professionnel, les plans de secours

### ➤ CONNAISSANCES GÉNÉRALES DU MILIEU DE LA MER

Les spécificités de la mer  
La réglementation  
La sécurité  
La météorologie  
L'hygiène des piscines  
Les loisirs nautiques  
La profession de Sauveteur  
Les techniques et moyens d'intervention  
Les réseaux d'alerte  
Le cadre d'emploi  
La démarche qualité Sécurité Environnement

### ➤ TECHNIQUES DE PRÉVENTION ET DE SAUVETAGE

Les relations publiques  
Projection d'une victime et prévention du suraccident  
Conditionnement et transport des victimes  
Pose de dispositif de prévention  
Les départs plongés  
Efficacité et Rendement dans le crawl  
Gestion des virages  
La Brasse comme nage d'approche  
Planification de la performance

### ➤ MÉTHODE ET ORGANISATION

Travail sur le terrain et en salle, binôme et en équipe  
Intervenants extérieurs  
Matériel spécifique de secourisme  
Présentation du matériel  
Technique de palmage  
Recherche de performance  
Adaptation des PMT au sauvetage

Photo  
À coller ici

**DOSSIER D'INSCRIPTION**  
**BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE**

Etat civil	Nom*..... Prénom*.....
	Adresse*.....
	Code postal*..... Ville*.....
	Téléphone*..... E-mail.....
	Date de naissance*(JJ/MM/AAAA) : ..... Lieu de naissance : .....
	Département de Naissance ..... Nationalité.....
	Personne à prévenir en cas d'accident (nom + tél.) : .....
Informations Professionnelles	Dates dernier Emploi ..... Employeur.....
	Fonction/emploi.....
	N° Sécurité Social.....
	N° Identifiant Pôle Emploi..... Nom de la Région Pôle Emploi.....
Situation professionnelle	Salarié(e) <input type="checkbox"/> Travailleur indépendant <input type="checkbox"/> Commerçant/Artisan <input type="checkbox"/>
	Étudiant <input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi <input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/>
Comment avez-vous connu CAPA SPORTS ?	
Internet <input type="checkbox"/> Relations <input type="checkbox"/> Pôle Emploi/ Mission Jeunes <input type="checkbox"/> Autres .....	

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et retourne mon dossier complet accompagné des documents obligatoires à fournir.

Fait à :

le :

Signature :

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

### À joindre à votre Dossier d'Inscription dûment rempli :

- 1 photocopie couleur recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- 1 photocopie couleur recto verso de la carte vitale
- 1 Attestation CPAM justifiant votre couverture sociale pendant toute la formation
- 1 Photocopie de l'Assurance Responsabilité Civile en cours (Assurance Habitation)
- 1 Certificat Médical de non contre-indication à la pratique de la nage (daté de moins de 3 mois avant l'entrée en formation)
- 4 photos d'identités couleur, récentes avec votre nom au dos
- 4 Enveloppes autocollantes sans fenêtre, format 22 x 11 (DL) affranchie « lettre prioritaire »
- 1 Chèque de Règlement du Coût Pédagogique de la formation de 756€ (sauf prise en charge totale par un organisme Financier)
- 1 Chèque de caution du montant de la formation de 756€ si prise en charge (ordre : UPDATE 06 - restitué en fin de formation)
- 1 Chèque de Règlement des Frais d'Inscription de 45€



## CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

(Parapher chaque page et signer/dater en fin de document.  
À retourner ensuite avec votre Dossier d'Inscription)

### Article 1. Modalités d'inscription

Toute inscription à une action de formation de CAPA SPORTS se réalise via un Dossier d'Inscription, accompagné des informations et des documents demandés. Toute demande de dossier est à formuler par téléphone ou par email.

Ce dossier, complété et signé, est à retourner par courrier (Lettre Simple, Lettre Suivie, mais **PAS** de Lettre RAR (Lettre Recommandée avec Accusé de Réception)) à :

**CAPA SPORTS – Résidence le Saint Etienne – Boulevard Georges Pompidou – 06660 AURON**

La réception du dossier sera confirmée, dans les 48h, par email à l'expéditeur.

**Priorité** sur les places disponibles, dans les listes d'inscription de nos formations, sera donnée aux **dossiers complets enregistrés en premier** par nos Services, et ce, en fonction du nombre de candidats.

**Attention, compte tenu du nombre de places très limité et de la forte demande, toute inscription est subordonnée à l'envoi et à l'encaissement (à réception) d'un chèque de 45 €\* pour le traitement et le suivi des Dossiers d'Inscription ainsi que des fournitures.**

*(\* Chèque non remboursable, même en cas d'abandon ou de désinscription)*

### Article 2. Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription (et préinscription), le candidat recevra un accusé réception par email dès lors que CAPA SPORTS a reçu sa Fiche de Préinscription et/ou son dossier complet, accompagné des documents demandés. Le candidat est informé de la validation ou non de sa demande d'inscription/préinscription.

Au plus tard, 2 semaines avant l'Entrée en Formation le candidat recevra une Convocation.

Le candidat sera informé de ses résultats et participera à l'entretien de **Positionnement obligatoire**, avant d'entrer en formation.

Un exemplaire du règlement intérieur sera remis et contresigné par le stagiaire lors de ce positionnement.

Une Convocation d'Entrée en Formation sera remise aux stagiaires sélectionnés par CAPA SPORTS.

### Article 3. Modification ou annulation

- Toute modification ou annulation d'inscription doit être formulée par écrit auprès de CAPA SPORTS, **au plus tard 30 jours avant l'Entrée en Formation** - (correspondant à la date de clôture des Dossiers d'Inscription).
- Toute annulation intervenant **10 jours avant la session de formation sera facturée 50 % du coût total du stage** (sauf cas de force majeure justifiée), car il ne sera plus possible au Centre de Formation de remplacer un candidat par un autre en attente.
- Toute absence non justifiée au démarrage de la formation **entraînera une facturation du coût total de la formation au candidat concerné**, sauf cas de force majeure justifiée.
- **Toute formation entamée est due dans son intégralité !**
- En cas de refus de prise en charge de la part d'un financeur institutionnel, signifié avec justificatif à CAPA SPORTS au plus tard 8 jours avant la date d'Entrée, le candidat pourra annuler sa formation sans aucun préjudice financier.

#### Article 4. Règlement des formations

Le règlement de l'action de formation se fait **avant l'entrée en formation** par chèque(s) libellé(s) au nom d'UPDATE 06 (organisme gestionnaire de CAPA SPORTS) ou par virement bancaire.

En cas de prise en charge par un tiers (OPCA, Pôle Emploi, Région ou autres), le montant non pris en charge par le financeur sera facturé directement au stagiaire concerné.

Dans tous les cas, le chèque de caution, remis avec le dossier d'inscription et non encaissable, sera conservé jusqu'au règlement final de l'organisme payeur ou du candidat en autofinancement.

Les demandes de facture acquittée se font auprès des Services Administratifs de CAPA SPORTS par email. Les factures ne peuvent être établies qu'après l'encaissement total du coût de la formation. Un exemplaire est envoyé par courrier, l'autre par voie numérique.

#### Article 5. Dédit ou abandon

Rappel : Toute formation entamée est due dans son intégralité !

Dans le cas où le stagiaire bénéficie d'une prise en charge par un Financeur, CAPA SPORTS avertira immédiatement cet organisme de son abandon. Le stagiaire sera alors dans l'obligation de solder lui-même le coût de sa formation.

**Dans le cas où le stagiaire s'absente pour des raisons médicales ou personnelles, injustifiées et répétées, CAPA SPORTS ne procède à aucun remboursement sur la période du stage commencé.**

#### Article 6. Coûts Pédagogiques

Les coûts pédagogiques des formations comprennent notamment le coût des salles de cours, des formateurs et des intervenants spécialisés, le coût des matériels mis à disposition dans toutes circonstances, des structures d'activités, ainsi que le suivi pédagogique individuel.

#### Article 7. Données personnelles

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant. Il vous suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un email à [mr@update06.com](mailto:mr@update06.com)

**"Je déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et les accepter sans conditions"**

Nom et prénom (en majuscules)

.....

Fait à ..... le .....

Signature :

**+ parapher chaque page des conditions générales**

## CERTIFICAT MÉDICAL BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

**Pour être valable, ce certificat doit avoir moins de 3 mois à la date d'entrée en Formation**

Je soussigné .....

Docteur en Médecine, certifie avoir examiné ce jour : M/Mme.....

et avoir constaté qu'il ou qu'elle ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade d'accès payant.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente, en particulier, une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

A ..... le .....

Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesuré séparément. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

- soit une correction amenant une acuité de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;
- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.